

Paris le 24 juin 2008

Aucune remise en cause de la prise en charge à 100% des ALD

L'Assurance Maladie n'envisage aucunement de remettre en cause la prise en charge à 100% pour les affections de longue durée.

L'enjeu est au contraire de pouvoir continuer à prendre en charge intégralement les soins délivrés aux patients souffrant de maladies graves.

S'agissant de la prise en charge des médicaments à service médical faible ou modéré, l'opportunité de cette proposition sera examinée par le conseil de la Cnamts le 26 juin 2008.